

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 16 décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 9 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Etaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Louis PEREIRA, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné procuration à M. Louis PEREIRA, Mme Manon DEQUAIRE a donné procuration à Mme Danielle RANCY, M. Marien DUFOURD a donné procuration à M. Jean DELAUGERRE, Mme Jacinthe GUILLOT a donné procuration à Mme Lydie ROBERT, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. René LEMERLE a donné procuration à Mme Adeline ROUX, Mme Françoise LUNEAU a donné pouvoir à M. François RUDEL, M. Vincent MAZIN a donné procuration à M. Yves FERRIER, Mme Laïla MEILLAUD a donné procuration à M. Xavier MAUME.

Absents : Mme Sandra AUJOL, MM. François PIGNOL, Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2022-65 : BUDGET GENERAL – ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

M. le Maire soumet à l'assemblée les propositions d'admission en non-valeur et de créances éteintes, présentées par le Service de gestion comptable de Thiers :

- Créances admises en non-valeur – imputation 6541 : 191.87 €
- Créances éteintes – imputation 6542 : 299.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix),

- **DECIDE** de l'admission en non-valeur et en créances éteintes des sommes présentées par le Service de gestion comptable de Thiers, telles que détaillées ci-dessus,
- **CHARGE** M. le Maire de procéder au mandatement.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 19 décembre 2022,
Certifiée transmise en Préfecture, le 19 décembre 2022

Le Maire,
Jean DELAUGERRE